Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260330-2026_04_02-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en maire, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 25 mars 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Valérie PITOIS, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Michaël BÉZIEL, Alexandra BOULAU, Florence GOURDIN, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN, Théo VOGEIN.

Absent : Sonia BERNAT

Secrétaire de séance : Suzanne BRÉGU-HAMON

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 18 **Votants** : 18

Délibération n°2026.04.02

Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort – Désignation des délégués.

Il est rappelé au Conseil municipal qu'à la suite des élections du 15 mars 2026 et, conformément aux dispositions des articles L.5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, ainsi qu'aux statuts (article 9), chaque commune, située sur le territoire des EAUX DE BEAUFORT, dispose de deux représentants au sein du Comité syndical : un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Il est précisé au Conseil municipal que l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort renvoi à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que les délégués sont élus par chaque Conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le résultat du vote du Conseil municipal est le suivant :
DÉLÉGUÉ TITULAIRE :
Candidat : M. DROVAL Claude
Nombres de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18
Pour : 18 Blancs, nuls : 0
M. DROVAL Claude est élu délégué titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort.

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :
Candidat : Mme BELLOIR Isabelle
Nombres de membres en exercice : 19 Nombre de votants :18
Pour : 18 Blancs, nuls : 0
Mme BELLOIR Isabelle est élue déléguée suppléante du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260330-2026_04_02-DE

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 31/03/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Suzanne BRÉGU-HAMON

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)